

Bébé sait ce qui est juste!

Soumis par Aurelie Lamberet

"C'est pas juste!", plainte que l'on entend souvent chez les enfants... Le sens moral, le ressenti de justice, fait encore l'objet d'un vif débat quant à savoir s'il est le produit de l'évolution ou s'il s'acquiert avec l'éducation. Ces 10 dernières années, plusieurs études suggèrent que le sens moral est présent très tôt au cours du développement. Une étude réalisée sur des enfants de 19 à 21 mois confirme cette hypothèse : dès cet âge, des bébés sont tout à fait capables d'exprimer une attente en matière de fair play, dans des situations différentes.

L'étude publiée dans *Psychological Science*, tente de répondre à la question : "A quel âge les enfants sont-ils capables de ressentir le sentiment d'injustice ?". Selon Stéphanie Sloane, l'une des auteurs de l'étude, le sentiment d'injustice est présent dès avant 2 ans. Pour le montrer, les auteurs observent le comportement (précisément l'attention portée et la durée) de bébés lorsque ceux-ci visionnent une séquence animée, mettant en scène des scénarios particuliers. Dans cette séquence animée, deux poupées de girafes dansent ensemble lorsqu'un expérimentateur intervient, avec un plateau contenant deux jouets, et prévient les poupées "j'ai des jouets !". Les poupées girafe s'exclament "Yay !", puis l'expérimentateur donne soit un jouet à chacune des poupées, soit les deux jouets à une seule des girafes. Le temps que les enfants passaient à regarder la scène était chronométré, partant du principe que plus longtemps l'enfant regarde la scène, plus cela signifie que la scène présente quelque chose de bizarre que l'enfant est capable de reconnaître comme tel : dans une situation normale, le bébé perd vite de l'intérêt et détourne son attention rapidement. Si la scène lui paraît étrange, il y porte davantage attention (plus longtemps). Or, 3 de bébés de 19 mois sur 4 regardaient effectivement plus longtemps la scène lorsqu'une seule des girafes recevait les cadeaux.

Dans une seconde expérimentation, deux femmes se faisaient face avec une pile de petits jouets entre elles, et un petit bac de plastique devant chacune d'elles. Un expérimentateur intervenait pour dire "Regardez tous ces jouets ! il est temps de les ranger !". Dans l'une des conditions, l'une des femmes obéissait, rangeait les jouets tandis que l'autre continuait à jouer avec, et l'expérimentateur offrait à chacune une récompense. Dans l'autre condition, les deux femmes rangeaient les jouets et les deux recevaient, là encore, la récompense. Les bébés de 21 mois regardaient en moyenne plus longtemps la première de ces conditions pour laquelle l'expérimentateur se montrait visiblement injuste !

L'équipe de recherche défend ainsi le point de vue de l'inné, concernant le sens moral : " Nous pensons que l'enfant naît avec un groupe de schémas structurés qui lui donnent des attentes générales en matière de justice, et ces principes innés se reconstruisent par la suite, se modifient, en fonction des cultures, de l'environnement. Certaines cultures favorisent davantage le partage, mais les idées selon lesquelles des ressources doivent être également réparties, et les récompenses doivent être offertes en fonction de l'effort fourni, semblent innées et universelles ". D'autres instincts peuvent intervenir, telle que l'intérêt personnel ou la loyauté au groupe (famille, tribue, équipe). Quand l'enfant est jeune, il est facilement guidé par le principe de plaisir et doit donc régulièrement faire l'objet de rappels à l'ordre, afin d'entretenir cette propension innée à la justice et aux comportements de partage. Les "instincts" de partage et de justice, le sens moral, seraient peut être plus durs à apprendre ou à conserver s'il n'existait pas des schémas innés, qui finissent par se transformer en idées abstraites que l'on nomme alors le sens moral.

Ces schémas innés pourrait également expliquer l'intensité des traumatismes infantiles lorsque l'enfant subit un choc ou un évènement très désagréable : il s'attend naturellement à ce que les gens autour de lui ne se montrent pas agressifs et ne le blessent pas, or, explique Sloane, si des bébés sont effectivement les témoins de tels évènements, violant les attentes innées de justice, cela pourrait expliquer que ces évènements aient de telles répercussions, et aussi longtemps. Source : Science Daily, Babies know what's fair, report de S. Sloane, R. Baillargeon, D. Premack. "Do Infants Have a Sense of Fairness?" *Psychological Science*, 2012; 23 (2): 196 DOI: 10.1177/0956797611422072